



## HYDROLOGIE : contrôle sanitaire des eaux

Laboratoire accrédité, français, privé et indépendant, Phytocontrol bénéficie de l'agrément du Ministère de la Santé pour le contrôle sanitaire des eaux. Les experts techniques du laboratoire ont développé des méthodes accréditées, innovantes et rapides pour les analyses des différents types d'eaux.

### Nos analyses



● **Microbiologie**



● **Micropolluants organiques**

Pesticides, HAP, COV dont BTEX



● **Physico-chimie**  
● **Métaux lourds**



● **Polluants émergents**

Substances médicamenteuses  
Perturbateurs endocriniens



### Réactivité

Vos résultats en 4 à 6 jours



### Proximité

Nous sommes disponibles partout en France  
(agences régionales de proximité)

Le Laboratoire est accrédité COFRAC et agréé par le Ministère de la Santé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

# Nos services



## Prélèvement

Prélèvement accrédité  
Mesures in situ  
Couverture territoriale totale



## Acheminement

Véhicules tri-températures  
conformes à la norme NF X15-140  
Maîtrise de la chaîne du froid  
Sécurisation des échantillons



## Analyse

Analyses dernières générations  
Microextraction  
Injection directe



Ne pas jeter sur la voie publique

## Provenance de mon eau

## Analyses

## Usage

### Eau de distribution



**Type D1 et D1+D2**, pour les eaux provenant des robinets utilisés pour la consommation humaine (arrêté du 24 Décembre 2015).

**Eaux destinées à la consommation humaine**

### Eau de production



**Type P1 et P1+P2** sur le point de mise en distribution (arrêté 24 Décembre 2015).  
Recommandé pour l'analyse d'eaux de forage et de puits dans l'optique d'un permis de construire ou d'une déclaration d'ouvrage<sup>1</sup>.

**Eaux destinées à la consommation humaine**

### Eau de ressource



**Type R et R+C** pour les eaux utilisées dans les établissements agricoles et les entreprises alimentaires, ne provenant pas d'une distribution publique (arrêté du 11 Janvier 2007).

**Eaux destinées aux entreprises agroalimentaires**

<sup>1</sup> prélèvement réalisé par nos soins (obligatoire pour l'accréditation)

Notre «PLUS»

## Veille réglementaire

Notre équipe vous accompagne pour toutes vos questions techniques et réglementaires.

Retrouvez-nous sur

[www.phytocontrol.com](http://www.phytocontrol.com)



Adresse d'envoi des échantillons :

**Laboratoire Phytocontrol 2**

Parc Scientifique Georges Besse - 70 allée Graham Bell - 30035 Nîmes  
Tél. +33 (0)4 34 14 70 00 - [contact@phytocontrol.com](mailto:contact@phytocontrol.com)

